



Assemblée générale

Distr. générale
10 décembre 2007
Français
Original : anglais

Soixante-deuxième session

Point 53 de l'ordre du jour

Mise en œuvre et suivi des textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement

Rapport de la Deuxième Commission

Rapporteuse : M^{me} Tamar Tchitanava (Géorgie)

I. Introduction

1. À sa 3^e séance plénière, le 21 septembre 2007, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau, d'inscrire à l'ordre du jour de sa soixante-deuxième session la question intitulée :

« Mise en œuvre et suivi des textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement :

- a) Mise en œuvre et suivi des textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement;
- b) Dialogue de haut niveau sur l'application des textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement »

et de la renvoyer à la Deuxième Commission.

2. La Deuxième Commission a examiné la question à ses 27^e, 29^e et 33^e séances, les 14 et 28 novembre et le 7 décembre 2007. Ses débats sont consignés dans les comptes rendus analytiques correspondants (A/C.2/62/SR.27, 29 et 33). On se référera également au débat général tenu par la Commission de sa 2^e à sa 6^e séance, du 8 au 10 octobre (voir A/C.2/62/SR.2 à 6).

3. Pour l'examen de la question, la Commission était saisie des documents suivants :



Point 53 de l'ordre du jour

Mise en œuvre et suivi des textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement

Résumé du Dialogue de haut niveau sur le financement du développement, établi par le Président de l'Assemblée générale (A/62/550)

Lettre datée du 8 octobre 2007, adressée au Secrétaire général par le Représentant du Pakistan, transmettant la Déclaration ministérielle adoptée à la trente et unième réunion annuelle des Ministres des affaires étrangères du Groupe des 77 et de la Chine, tenue le 27 septembre 2007 au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York (A/62/488)

Lettre datée du 18 octobre 2007, adressée au Secrétaire général par le Représentant du Pakistan, transmettant le communiqué final de la réunion annuelle de coordination des Ministres des affaires étrangères des États membres de l'Organisation de la Conférence islamique, tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York (A/62/507-S/2007/636)

Point 53 a)

Mise en œuvre et suivi des textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement

Résumé, établi par le Président du Conseil économique et social, des travaux de la réunion spéciale de haut niveau du Conseil avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (A/62/76-E/2007/55 et Corr.1)

Rapport du Secrétaire général sur la dimension régionale de la mise en œuvre et du suivi des textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement (A/62/190)

Rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre et le suivi des textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement (A/62/217)

Lettre datée du 4 avril 2007, adressée au Secrétaire général par le Représentant de l'Espagne (A/62/71-E/2007/46)

Point 53 b)

Dialogue de haut niveau sur l'application des textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement

Note du Secrétaire général sur le projet d'organisation des travaux du Dialogue de haut niveau sur le financement du développement (A/62/271)

4. À la 27^e séance, le 14 novembre, le Directeur du Bureau du financement du développement du Département des affaires économiques et sociales a fait une déclaration liminaire (voir A/C.2/62/SR.27).

II. Examen des projets de résolution A/C.2/62/L.37 et A/C.2/62/L.59

5. À sa 29^e séance, le 28 novembre, le représentant de l'Égypte, également au nom de la Norvège, a présenté un projet de résolution intitulé « Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey » (A/C.2/62/L.37), qui se lit comme suit :

« L'Assemblée générale,

Rappelant la Conférence internationale sur le financement du développement, tenue du 18 au 22 mars 2002 à Monterrey (Mexique), ainsi que ses résolutions 56/210B du 9 juillet 2002, 57/250 du 20 décembre 2002, 57/270 B du 23 juin 2003, 57/272 et 57/273 du 20 décembre 2002, 58/230 du 23 décembre 2003, 59/225 du 22 décembre 2004, 60/188 du 22 décembre 2005 et 61/191 du 20 décembre 2006, ainsi que les résolutions 2002/34 du 26 juillet 2002, 2003/47 du 24 juillet 2003, 2004/64 du 16 septembre 2004, 2006/45 du 28 juillet 2006 et 2007/30 du 27 juillet 2007 du Conseil économique et social,

Rappelant également le Document final du Sommet mondial de 2005,

Rappelant en outre sa résolution 60/265 du 30 juin 2006 sur la suite donnée aux dispositions du Document final du Sommet mondial de 2005 consacrées au développement, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement et les autres objectifs convenus au niveau international, ainsi que sa résolution 61/16 du 20 novembre 2006 sur le renforcement du Conseil économique et social,

Prenant acte des rapports du Secrétaire général,

Prenant acte également du résumé présenté par le Président de l'Assemblée générale du Dialogue de haut niveau sur le financement du développement, tenu à New York du 23 au 25 octobre 2007,

Prenant acte en outre du résumé, présenté par le Président du Conseil économique et social, des travaux de la réunion spéciale de haut niveau du Conseil avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, tenue à New York le 16 avril 2007,

Saluant avec satisfaction l'offre faite par le Gouvernement qatarien d'accueillir la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, conformément au paragraphe 73 du Consensus et aux résolutions 60/188 et 61/191,

Prenant acte des mesures prises à sa soixante et unième session par le Président de l'Assemblée générale afin d'ouvrir des consultations intergouvernementales plénières directes avec la participation des États Membres et des principales institutions participant au processus de financement du développement, sur toutes les questions liées à la conférence d'examen,

1. *Décide que :*

a) La Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, se tiendra à Doha du 29 novembre au 3 décembre 2008;

b) La conférence d'examen se tiendra au niveau le plus élevé possible, y compris sous la forme d'un sommet;

c) La conférence d'examen comportera des séances plénières et six tables rondes de parties prenantes sur les six grands domaines thématiques du Consensus de Monterrey;

d) La Conférence d'examen adoptera des conclusions concertées et des résumés des débats des tables rondes;

2. *Réitère* que la conférence d'examen devrait évaluer les progrès réalisés, réaffirmer les objectifs fixés et les engagements pris, mettre en commun les meilleures pratiques et les enseignements tirés de l'expérience, et définir les obstacles et les difficultés rencontrés, les mesures et les initiatives qui permettront de les surmonter et les mesures importantes pour la suite de la mise en œuvre, ainsi que les difficultés et les problèmes nouveaux;

3. *Réaffirme sa volonté* de continuer à tirer pleinement parti des arrangements institutionnels existants pour faire le point sur l'application du Consensus de Monterrey, comme il est prévu au paragraphe 69 du Consensus et conformément à la résolution 57/270 B, notamment des réunions de printemps du Conseil économique et social avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, en tenant compte de la nécessité d'accroître l'efficacité du processus de suivi du Consensus de Monterrey;

4. *Souligne* combien il importe que tous les acteurs compétents, notamment la société civile et les entreprises, soient pleinement associés aux préparatifs de la conférence d'examen et à la conférence elle-même, conformément au Règlement intérieur de l'Assemblée générale, en particulier pour ce qui est des procédures d'accréditation et des modalités de participation appliquées à la Conférence de Monterrey et à son suivi;

5. *Réaffirme* le rôle spécial que les institutions financières et commerciales internationales sont invitées à jouer dans tous les aspects de la conférence d'examen, y compris leur participation active à ses travaux préparatoires;

6. *Invite* les commissions régionales, avec l'appui des banques régionales de développement et des autres entités régionales pertinentes, à tenir, selon qu'il conviendra, au premier semestre de 2008, des consultations régionales qui serviront d'apport aux préparatifs de la conférence d'examen;

7. *Prie* le Président de l'Assemblée générale à sa soixante-deuxième session de poursuivre les consultations intergouvernementales plénières directes avec la participation des États Membres et des principales institutions participant au financement du développement, sur toutes les questions liées à la conférence d'examen et décide à cet égard que ces consultations doivent être ouvertes, sans exclusive et transparentes;

8. *Invite* les gouvernements donateurs et les autres parties prenantes pertinentes à fournir des contributions au Fonds d'affectation spéciale pour le suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement afin de financer les préparatifs de la conférence d'examen en 2008;

9. *Prie* le Secrétaire général de présenter une mise à jour des recommandations contenues dans son rapport sur la mise en œuvre et le suivi du Consensus de Monterrey de la Conférence internationale sur le financement du développement, y compris les conclusions des divers processus multipartites organisés par le Secrétariat conformément à la résolution 60/188, comme apport aux préparatifs de la conférence d'examen;

10. *Prie aussi* le Secrétaire général de préparer une note sur l'organisation des travaux de la conférence d'examen;

11. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-troisième session un point intitulé « Mise en œuvre et suivi des textes issus de la Conférence internationale de 2002 sur le financement du développement et préparatifs de la conférence d'examen de 2008 ».

6. À sa 33^e séance, le 7 décembre, la Commission a été saisie d'un projet de résolution intitulé « Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, qui sera chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey » (A/C.2/62/L.59), présenté par la Présidente de la Commission, sur la base de consultations officieuses tenues au sujet du projet de résolution A/C.2/62/L.37.

7. À la même séance, la Commission a été informée que le projet de résolution n'avait pas d'incidences sur le budget-programme.

8. À la même séance également, le représentant de l'Égypte a fait une déclaration et a modifié oralement le projet de résolution (voir A/C.2/62/SR.33).

9. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution A/C.2/62/L.59 tel qu'il avait été modifié oralement (voir par. 12).

10. Après l'adoption du projet de résolution, les représentants du Pakistan (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine), du Portugal (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres de l'Union européenne), de l'Albanie, de la Bosnie-Herzégovine, de la Croatie, de l'ex-République yougoslave de Macédoine, du Monténégro, de la Serbie et de la Turquie; ainsi que de l'Arménie, des États-Unis d'Amérique, de la Géorgie, de Moldova et de l'Ukraine ont fait des déclarations.

11. Le projet de résolution A/C.2/62/L.59 ayant été adopté, les auteurs du projet de résolution A/C.2/62/L.37 ont retiré leur projet.

III. Recommandation de la Deuxième Commission

12. La Deuxième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution suivant :

Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey

L'Assemblée générale,

Rappelant la Conférence internationale sur le financement du développement, tenue du 18 au 22 mars 2002 à Monterrey (Mexique), ainsi que ses résolutions 56/210 B du 9 juillet 2002, 57/250 du 20 décembre 2002, 57/270 B du 23 juin 2003, 57/272 et 57/273 du 20 décembre 2002, 58/230 du 23 décembre 2003, 59/225 du 22 décembre 2004, 60/188 du 22 décembre 2005 et 61/191 du 20 décembre 2006, ainsi que les résolutions 2002/34 du 26 juillet 2002, 2003/47 du 24 juillet 2003, 2004/64 du 16 septembre 2004, 2006/45 du 28 juillet 2006 et 2007/30 du 27 juillet 2007 du Conseil économique et social,

Rappelant également le Document final du Sommet mondial de 2005¹,

Rappelant en outre sa résolution 60/265 du 30 juin 2006 sur la suite donnée aux dispositions du Document final du Sommet mondial de 2005 consacrées au développement, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement et les autres objectifs convenus au niveau international, ainsi que sa résolution 61/16 du 20 novembre 2006 sur le renforcement du Conseil économique et social,

Prenant note des rapports du Secrétaire général²,

Prenant acte du résumé présenté par le Président de l'Assemblée générale du Dialogue de haut niveau sur le financement du développement, tenu à New York du 23 au 25 octobre 2007³,

Prenant acte également du résumé, présenté par le Président du Conseil économique et social, des travaux de la réunion spéciale de haut niveau du Conseil avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, tenue à New York le 16 avril 2007⁴,

Saluant avec satisfaction l'offre faite par le Gouvernement qatarien d'accueillir la conférence internationale de suivi qui sera chargée de faire le point sur la mise en œuvre des textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement, conformément au paragraphe 73 du Consensus de Monterrey⁵ et à ses résolutions 60/188 et 61/191,

¹ Voir résolution 60/1.

² A/62/217 et A/62/190.

³ A/62/550.

⁴ A/62/76-E/2007/55 et Corr.1.

⁵ *Rapport de la Conférence internationale sur le financement du développement, Monterrey (Mexique), 18-22 mars 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.02.II.A.7), chap. I, résolution 1, annexe.

Prenant acte des mesures prises à sa soixante et unième session par le Président de l'Assemblée générale afin d'ouvrir des consultations intergouvernementales plénières directes avec la participation de tous les États Membres et des principales institutions participant au financement du développement, sur toutes les questions liées à la conférence d'examen,

1. *Décide que* la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey :

- a) Se tiendra à Doha du 29 novembre au 2 décembre 2008;
- b) Se tiendra au niveau politique le plus élevé possible, notamment avec la participation de chefs d'État ou de gouvernement, de ministres, de représentants spéciaux et d'autres représentants, selon qu'il conviendra;
- c) Comportera des séances plénières et six tables rondes de parties prenantes sur les six grands domaines thématiques du Consensus de Monterrey⁵;
- d) Adoptera un document final convenu au niveau intergouvernemental;
- e) Donnera lieu à un rapport dans lequel figurera une synthèse des séances plénières et des tables rondes;

2. *Réitère* que la conférence d'examen devrait évaluer les progrès réalisés, réaffirmer les objectifs fixés et les engagements pris, mettre en commun les meilleures pratiques et les enseignements tirés de l'expérience, et définir les obstacles et les difficultés rencontrés, les mesures et les initiatives qui permettront de les surmonter et les mesures importantes pour la suite de la mise en œuvre, ainsi que les difficultés et les problèmes nouveaux;

3. *Réaffirme sa volonté* de continuer à tirer pleinement parti des arrangements institutionnels existants pour faire le point sur l'application du Consensus de Monterrey, comme il est prévu au paragraphe 69 du Consensus et conformément à la résolution 57/270 B, notamment des dialogues de haut niveau de l'Assemblée générale et des réunions de printemps du Conseil économique et social avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, en tenant compte de la nécessité d'accroître l'efficacité du processus de suivi du Consensus de Monterrey;

4. *Souligne* combien il importe que tous les acteurs compétents s'impliquent sans réserve dans la mise en œuvre du Consensus de Monterrey à tous les niveaux et qu'ils participent pleinement au suivi de la Conférence de Monterrey, conformément au Règlement intérieur de l'Assemblée générale, notamment aux règles d'accréditation et aux modalités de participation qui avaient été suivies à la Conférence et lors de ses préparatifs;

5. *Invite* les organisations non gouvernementales et les entités du secteur des entreprises à participer à la conférence d'examen et à ses travaux préparatoires, conformément au Règlement intérieur de l'Assemblée générale, notamment aux règles d'accréditation et aux modalités de participation qui avaient été suivies à la Conférence de Monterrey et lors de ses préparatifs, et décide que :

- a) Pourront être accréditées toutes les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social ainsi que toutes les organisations non gouvernementales et les entités du secteur privé qui étaient

accréditées à la Conférence internationale sur le financement du développement ou au processus de suivi;

b) Les organisations non gouvernementales et les entités du secteur privé qui ne sont pas dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social ou qui n'étaient pas accréditées à la Conférence auront à lui demander leur accréditation selon les règles suivies à la Conférence;

c) Les dispositions ci-dessus qui régissent la participation des organisations non gouvernementales et des entités du secteur des entreprises à la conférence d'examen et à ses préparatifs n'auront aucunement valeur de précédent pour les autres réunions de l'Assemblée générale;

6. *Réaffirme* le rôle spécial que les institutions financières et commerciales internationales, en particulier les principales institutions participant au processus de financement du développement, sont invitées à jouer dans tous les aspects de la conférence d'examen, y compris leur participation active à ses travaux préparatoires, conformément à ce qui s'était passé à l'occasion de la Conférence de Monterrey;

7. *Invite* les commissions régionales des Nations Unies, avec l'appui des banques régionales de développement et des autres entités pertinentes, à tenir, selon qu'il conviendra, au premier semestre de 2008, des consultations régionales qui serviront d'apport aux préparatifs de la conférence d'examen;

8. *Prie* le Président de l'Assemblée générale à sa soixante-deuxième session de poursuivre les consultations intergouvernementales plénières directes avec la participation de tous les États et des principales institutions participant au financement du développement sur toutes les questions liées à la conférence d'examen, et décide que ces consultations doivent être programmées à l'avance et ouvertes, sans exclusive et transparentes;

9. *Prie également* le Président de l'Assemblée générale d'établir, dans les limites des ressources disponibles, un programme de travail prenant en compte les réunions prévues en 2008 et leurs résultats, notamment les six sessions d'examen plénières sur les six domaines thématiques du Consensus de Monterrey qui se tiendront à titre officieux pendant onze jours ouvrés au maximum, plus un jour ouvré consacré à des auditions interactives informelles avec les représentants de la société civile et du secteur des entreprises, entre janvier et juin 2008, puis des consultations officieuses sur le contenu du document final de la conférence d'examen, une première version de ce document devant être établie avant la fin du mois de juillet 2008, puis enfin des consultations officieuses et des séances de rédaction, le cas échéant, entre septembre 2008 et la date de la conférence d'examen;

10. *Prie en outre* le Président de l'Assemblée générale, avec l'appui du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, de contribuer aux travaux préparatoires de la conférence d'examen en établissant des résumés officieux des sessions d'examen visées au paragraphe 9 ci-dessus;

11. *Invite* les gouvernements et toutes les parties prenantes compétentes, notamment la Banque mondiale, le Fonds monétaire international, l'Organisation mondiale du commerce, la CNUCED, le Programme des Nations Unies pour le développement, les banques régionales de développement et tous les autres organes

régionaux compétents, à apporter des contributions de fond aux travaux préparatoires de la conférence d'examen, y compris aux activités visées au paragraphe 9 ci-dessus;

12. *Invite* les gouvernements donateurs et les autres parties prenantes à continuer de fournir des ressources extrabudgétaires, notamment en versant des contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale pour le suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement, afin de financer les préparatifs de la conférence d'examen en 2008 ainsi que les frais de voyage et la participation des représentants des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés.

13. *Prie* le Secrétaire général de présenter avant la fin du mois de juillet 2008 un rapport sur l'évolution de la situation concernant le processus d'examen du financement du développement et sur la mise en œuvre du Consensus de Monterrey;

14. *Prie également* le Secrétaire général de préparer une note sur l'organisation des travaux de la conférence d'examen;

15. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-troisième session un point intitulé « Mise en œuvre et suivi des textes issus de la Conférence internationale de 2002 sur le financement du développement et préparatifs de la conférence d'examen de 2008 ».